

Les différentes phases d'une subvention de district

Demande

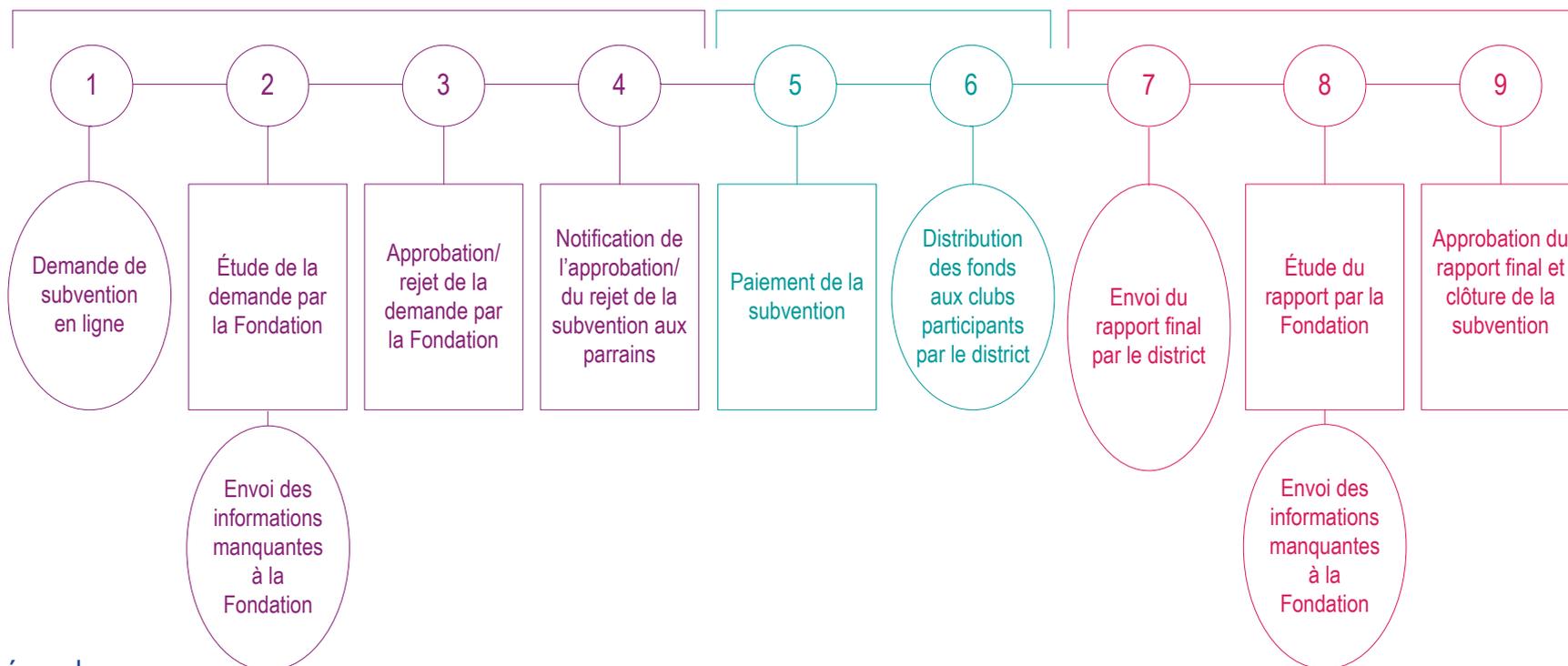
Les demandes sont acceptées durant les années de planification et de mise en œuvre. Elles doivent être déposées avant le 15 mai de l'année rotarienne pour laquelle la subvention est demandée (année de mise en œuvre).

Paiement

Les informations relatives au paiement doivent parvenir à la Fondation avant le 15 mai de l'année de mise en œuvre. Les fonds sont distribués après le 1er juillet de l'année de mise en œuvre une fois toutes les informations relatives au paiement reçues et la subvention de l'année précédente close.

Rapports

Le rapport final, détaillant l'allocation des fonds reçus, doit être envoyé à la Fondation dans les douze mois suivant la date de réception du paiement ou dans les deux mois suivant le versement complet des fonds de subvention.



Légende

○ = À faire par les Rotariens

□ = À faire par la Fondation Rotary